

MAIRIE DE COGGIA



Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE COGGIA
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 07 aout 2025
N° 32

OBJET : Demande de subvention

Date de la convocation :
04/08/2025

L'an deux mil vingt-cinq, et le jeudi 07 aout, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de COGGIA s'est réuni en séance publique ordinaire en salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur AMPART Jean-Claude, 1^{er} adjoint au Maire.

Nombre de membres
Composants l'Assemblée :
15

Etaient présents : Monsieur COGGIA François, Monsieur AMPART Jean-Claude, Monsieur COGGIA Jean-Dominique, Monsieur LAPORTE Bernard, Madame BIFERALI Martine, Madame LIBONATI Julie, Monsieur PASSALACQUA Jean-Louis, Madame ALFONSI Noelle, Monsieur ALZAPIEDI Antoine.

Nombre de Conseillers
en exercice : 14

Nombre de membres
présents : 09

Etaient absents : Monsieur MALATESTA Ludovic, Monsieur RAFFALI Louis, Madame ANDREI Brigitte, Monsieur SPADA Sebastien, Madame AIUTI Dominique.

Nombre de votants : 14

Quorum : 08

Absents représentés : Madame AIUTI Dominique donne pouvoir à Madame BIFERALI Martine, Madame ANDREI Brigitte donne pouvoir à Monsieur COGGIA François, Monsieur SPADA Sebastien donne pouvoir à Monsieur AMPART Jean-Claude, Monsieur MALATESTA Ludovic donne pouvoir à Monsieur COGGIA Jean-Claude.

Secrétaire de séance
Madame BIFERALI
Martine

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000905-20250807-052-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/08/2025

Monsieur AMPART Jean Claude 1^{ème} Adjoint, président de séance , expose que afin de rétablir le marquage vertical de l'agglomération de SAGONE il à été établi un devis par la société SIGAPRO qui représente la somme HT de 12 955€. Il est proposé au Conseil Municipal d'établir le financement suivant à savoir :

- Collectivité de Corse 80% soit 10 364 € HT,
- Commune 20% à soit 2 591 € HT.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, vote par 14 voix pour la demande de subvention.

Pour extrait certifié conforme,
COGGIA, les jours, mois et an susdits,

Le Maire,



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000905-20250807-052-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/08/2025